

LIBRARY

Cher lecteur, si vous recevez « EURinfo » en plusieurs exemplaires, aidez-nous à « assainir » notre fichier d'adresses. Découpez les étiquettes, barrez l'adresse à éliminer et renvoyez-nous le tout. Merci de votre collaboration.

Réservé aux Belges

que les « dispositions ne sont pas applicables aux emplois de l'administration publique ».

A ce sujet, les interprétations divergent. La Belgique estime que sur base des limitations prévues, on doit distinguer dans chaque entité administrative entre les emplois qui participent à l'exercice de l'autorité publique et ceux qui n'y participent pas. C'est, selon le gouvernement belge, un problème dont la solution serait à trouver pour l'ensemble des Etats membres, sur le plan communautaire.

Référence a d'ailleurs été faite à la pratique d'autres Etats membres (France, République fédérale d'Allemagne et Royaume-Uni).

La Commission CE n'a pas accepté cette argumentation et souligne que la clause d'exception ne vise que « les emplois dont l'exercice implique une participation effective à l'autorité publique ».

La Cour de Justice doit maintenant trancher la question. Elle a déjà traité l'affaire le 17 décembre 1980, mais a considéré à ce moment que les deux parties avaient fourni des éléments d'information incomplets ne lui permettant pas d'apprécier de manière suffisamment sûre la nature des emplois vacants et de constater auxquels d'entre eux la clause d'exception est applicable ou non. La Belgique et la Commission doivent maintenant réexaminer la matière et faire rapport à la Cour sur les résultats de cet examen avant le 1er juillet 1981.

Des établissements publics comme la Société Nationale des Chemins de Fer belges (SNCF), des administrations communales comme la ville de Bruxelles et la commune d'Auderghem et d'autres services publics belges peuvent-ils dans des annonces d'emplois prévoir, parmi les conditions exigées pour le recrutement de machinistes, d'infirmières, de puéricultrices et d'architectes, la possession de la nationalité belge ? La Cour de Justice des Communautés Européennes statuera définitivement sur la question après le 1er juillet 1981.

La Commission CE a saisi la Cour de Justice car elle estime que de telles conditions de recrutement sont incompatibles avec le traité CE qui donne à tous les citoyens des Etats membres le droit de s'établir et d'exercer sa profession sur tout le territoire des Dix. L'article 48 du traité CE prévoit cependant une limitation à ce principe de base et précise



Maastricht

Les chefs de gouvernement des 10 Etats membres de la Communauté se sont réunis les 23 et 24 mars à Maastricht en Conseil européen. Au sommet de Paris de 1974, il a été décidé que le Conseil européen se réunirait trois fois par an pour échanger les idées sur les questions communautaires et ainsi arriver à une approche globale des problèmes.

L'impulsion donnée par une telle délibération ne peut être évaluée à la seule lecture du communiqué final. C'est dans les semaines à venir que les résultats pourront en être évalués avec précision. La confrontation entre chefs de gouvernement permet en fait de relativiser pas mal de questions apparemment insolubles.

Ainsi le Conseil a invité les Ministres de l'Agriculture à se réunir la semaine même pour tenter de résoudre le problème de la pêche en se refusant d'entrer dans le détail.

Sur le plan économique également le Conseil s'efforce de donner l'impulsion nécessaire. Il félicite les Etats membres qui ont récemment pris des mesures d'assainissement de leurs finances et demande qu'ait lieu une réunion conjointe des Ministres de l'Economie, des Finances, des Affaires sociales et de l'Emploi, afin d'examiner dans leur ensemble les questions économiques et sociales et surtout le problème du chômage.

Ceci pour obtenir la cohésion nécessaire pour pouvoir parler d'une seule voix dans le concert des nations.

Ce n'est point par des déclarations fussent-elles du Conseil européen que l'on peut résoudre les problèmes. Tout ceci ne soulève peut-être pas l'enthousiasme et peut même décevoir certains espoirs, mais parfois il faut pouvoir lire entre les lignes.

Dans ce numéro

- 2 - 3 Entretien avec W. Vernimmen
- 4 Concours « timbre »
- 5 Concours RTBF
- 6 Dialogue Parlement-Commission
- 7 Contrats de recherche
- 8 Publications - Agenda - Divers

Les Belges au Parlement européen

Willy Vernimmen :

« Le PE est la meilleure place où relativiser »



EURinfo : Il est assez étonnant que vous, syndicaliste chevronné, soyez désigné à la commission de l'agriculture du PE. Comment cela s'est-il passé ?

Willy Vernimmen : Ce n'est pas aussi étrange que cela pourrait paraître. Au syndicat, l'ABVV, je ne me suis pas exclusivement occupé pendant de longues années du secteur « confection », mais aussi du secteur « industrie alimentaire ». Et celui-ci concerne la transformation de 80 à 90 % des produits agricoles. De plus, je suis originaire de la région d'Aalst où tant la production agricole que sa transformation sont très présentes. Je pense notamment à la firme Amylon qui procure du travail à des milliers de gens de la région, et que — comme syndicaliste — je connais presque comme ma poche. La vie de cette entreprise, et donc des gens qui en vivent, est dépendante pour une grande partie de la politique agricole européenne.

On y fabrique de l'isoglucose, un substitut du sucre, fait à base de farine de maïs et utilisé principalement dans la fabrication de boissons fraîches et de confitures. En ce domaine, c'est probablement l'usine la plus avancée d'Europe. Mais son ex-

Willy VERNIMMEN (SP)

50 ans (né le 23 décembre 1930 à Melle).

Marié.

Conseiller communal d'Aalst depuis 1958.

1961 : secrétaire syndical des centrales habillement et alimentation de Flandre Orientale.

Député (1968) puis sénateur (1970) de l'arrondissement d'Oudernaarde-Aalst. Echevin des sports à Geraardsbergen depuis 1976.

Président du groupe BSP au Sénat en 1978.

Fondateur du syndicat des « sportifs professionnels ».

Membre de la commission de l'agriculture du PE élu en juin 1979.

pansion est gênée par une limitation européenne de production : là où les USA fabriquent de 18 à 19 % des édulcorants à partir de l'isoglucose, dans la CE on ne peut dépasser une production de 1,7 %.

Dans ce cas, on freine la production d'un produit qui coûte moins en énergie que le sucre et est d'ailleurs plus avantageux pour le consommateur. On ne peut cependant prétendre que cette limitation de production soit inspirée par les intérêts des betteraviers. Selon moi, on doit continuer à cultiver la betterave à sucre dans les régions à forte productivité, c'est-à-

dire la France, la Belgique et les Pays-Bas.

Mais cela n'a pas de sens de donner en plus des primes pour la culture de la betterave sucrière en Italie, tandis que nous devons importer la moitié du maïs dont l'Europe a besoin et que l'on pourrait facilement créer une culture florissante du maïs en Italie.

EI : Comment l'agriculture devrait-elle être restructurée en Europe ?

W.V. : Je pense que la politique agricole est avant tout un problème de structures, de juste choix et de diversification

des cultures. Pour en revenir au sucre, en Belgique nombre d'agriculteurs vivent presque exclusivement de la betterave sucrière, mais est-ce une bonne chose ? Même chose pour le secteur laitier. Nous devons réduire la production, tandis qu'on a instauré comme système de produire exclusivement pour les interventions.

Nous devons plutôt disposer d'un système souple de contingentements, donnant aux jeunes agriculteurs certaines chances d'expansion.

EI : C'est ce que disent nombre de vos collègues, mais pour le profane rien ne semble bouger.

W.V. : Bon, mais les ressources manquent et je ne crois pas qu'un seul des Etats membres soit disposé à verser à la CE plus que le un pourcent des recettes de TVA prévu.

Si l'on continue d'augmenter les prix agricoles et si on ne veut pas y mettre de l'ordre, on épuisera les ressources et on sera bien obligé de faire une réforme de structures.

Dans les régions défavorisées d'Irlande, dans les régions montagneuses d'Italie, on conçoit déjà qu'il faut mener un autre type de politique. Mais, en fait, l'agriculteur est le moins libre des travailleurs. Il est pieds et poings liés aux remboursements à des organismes financiers, à ses organisations professionnelles et par les contrats aux entreprises de transformation.

C'est la grande différence avec ce qui se passait autrefois, je peux l'affirmer étant quinquagénaire, l'agriculteur n'est plus aujourd'hui un homme libre, là où ses grands-parents faisaient tout pour éviter de s'endetter.

EI : Avez-vous l'impression que les agriculteurs de votre région considèrent la politique agricole de la CE comme une bonne chose ?

W.V. : Dans des conversations avec des agriculteurs, il m'est apparu que, mis à part les « professionnels » de l'Europe, ils sont en fait le seul groupe de population qui connaisse le jargon européen et que de plus ils considèrent que cette politique européenne n'est pas une si mauvaise chose. Ce fut pour moi une petite révélation. C'était d'ailleurs tout à fait nouveau en Flandres qu'un socialiste puisse aller parler aux organisations agricoles.

EI : Outre des problèmes agricoles, vous vous occupez également des problèmes de l'emploi — comme suppléant à la commission des affaires sociales.

Dans une question écrite vous avez récemment attribué le chômage élevé dans la confection à la politique commerciale de la CE qui laisse pénétrer librement les produits du Tiers-Monde dans l'Europe des Dix. L'Europe est-elle confrontée au choix : soit maintenir le travail ici et fermer les frontières, soit laisser migrer le



travail vers le Tiers-Monde et fermer nos usines ?

W.V. : Cela fait déjà dix ans que je plaide non pour freiner les importations des PVD, mais pour donner les licences à nos usines de confection.

Cela leur donnerait l'occasion, en fonction de leurs possibilités, d'élargir leur gamme des produits de luxe aux produits bon marchés. On a appliqué ce système en Belgique à une petite échelle, les résultats furent surprenants.

Le même système pourrait être introduit dans toute l'Europe.

Evidemment, on ne résoud pas ainsi un des problèmes-clé né de la masse importée : les salaires de misère dans les PVD. Mais le problème n'est pas résolu aujourd'hui non plus.

Plus nous importons, plus les gens trouveront du travail là-bas; mais dans quelles conditions !

EI : Dans votre région, la situation de l'emploi est mauvaise. Dans une question écrite vous avez demandé quels montants avaient été perçus par la région d'Aalst. Mais dans une interview, vous disiez en substance que la politique régionale ne va pas en Europe. Comment voudriez-vous la voir réorganisée ?

W.V. : A Ninove, à Renaix, à Brakel, il n'y a plus d'industries, l'infrastructure manque, la moyenne d'espérance de vie de la population de Renaix et Brakel est la plus élevée de tout le pays.

En un mot, toute la région allant de la frontière linguistique à la France a un lourd retard sur la moyenne nationale.

Mais la politique régionale européenne est déterminée par les Etats membres eux-mêmes et non par les instances européennes. Tous les projets régionaux doivent d'abord être passés au crible des gouvernements nationaux.

Et ceux-ci raisonnent en termes de clichés. Tout est classé dans des tiroirs déterminés. Ce qui est dans le bon tiroir reçoit une aide.

Nous essayons de sortir de ce système et examinons pour l'instant les possibilités de tourisme dans notre merveilleuse région, les Ardennes flamandes et la « Zwalmvallei ».

Nous partons des besoins et des possibilités des habitants eux-mêmes; de ce qui est nécessaire en matière de logement, de transport, de récréation. Nous voulons détourner la loi tacite qui veut que le tourisme ne concerne, en Belgique, que la côte et, en moindre mesure, les Ardennes.

EI : Il ressort de ce que vous dites que vous prenez très à cœur les intérêts de votre région. Ne pestez-vous parfois pas à Strasbourg lorsque vous devez oublier vos fonctions d'échevin de Grammont lorsqu'on traite p.ex. des régions déshéritées d'Irlande ou du Mezzogiorno ?

W.V. : J'apprend précisément beaucoup sur les problèmes soulevés par ces régions et si des projets sont présentés en leur faveur je les soutiens entièrement. J'agis de même lorsqu'il s'agit de projets pour des régions pauvres situées dans des pays riches comme p. ex. l'Eifel en Allemagne.

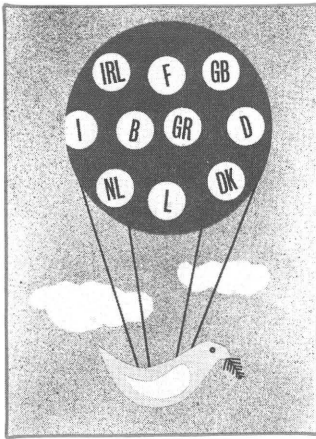
Je crois en fait que le PE est la meilleure place où relativiser, si on y remplit sérieusement sa tâche et fait le travail pour lequel les électeurs nous y ont délégués. Vous devez apprendre à vivre avec des débats sur la largeur des narines des baleines et autres sujets semblables dont, à première vue, vous ne voyez pas ce qu'ils peuvent apporter. Vous devez aussi apprendre à vivre avec le fait que ce que vous dites disparaît souvent dans les statistiques et les compte-rendus.

EI : N'y a-t-il pas danger que vous deveniez cynique et que vous laissiez voguer la galère ?

W.V. : Pas pour moi. J'ai toujours été un peu révolutionnaire, et je vois le petit rôle du Parlement actuel — qui vérifie les comptes et donne quelques orientations ici et là — comme une étape. Dans quelle direction ?

Clairement dans celle d'un gouvernement européen qui doit se justifier devant les représentants du peuple dans un parlement directement élu. Je considère mes interventions comme un modeste pas en ce sens.

L'Europe des enfants : une colombe ou un échiquier



Wim De Ceukelaire

Un nœud de flèches aux couleurs fauves dirigées toutes dans le même sens, une colombe formant la nacelle d'un ballon aux initiales des Etats membres, neuf pions sur un échiquier aux cases trop nombreuses, un kaléidoscope, un pont de personnages en costumes national...

C'est l'image que les enfants ont de l'Europe si l'on en croit les envois à un concours de dessin « timbre-poste » organisé en collaboration avec le Bureau de Presse et d'Information de la C.E. à Bruxelles, auquel près de 700 élèves ont participé.

L'idée en a été lancée en 1979, année de la première élection directe du PE, par le Cercle Philatélique des fonctionnaires européens qui mettait un prix à disposition de ce concours.

En novembre 1979, le Bureau de Presse et d'Information a pris contact avec un certain nombre de journaux belges pour jeunes et leur a demandé s'ils étaient prêts à collaborer à une initiative de ce genre. Il s'agissait des magazines Tintin, Spirou et leurs homologues néerlandophones ainsi que Top-magazine.

Dès le départ on savait à peu près ce que les réponses ne pouvaient pas être : trêve de classique farandole, d'enfants se tenant par la main, de préférence pas de petits drapeaux. Certains envois allèrent cependant en ce sens. Le con-

cours a éclairé de façon intéressante l'image — ou plutôt le défaut d'image — de l'Europe auprès des écoliers.

Au fur et à mesure que se tenaient les réunions avec les représentants des philatélistes, des magazines pour les jeunes et le Bureau de Presse et d'Information, le thème a pris sa forme définitive.

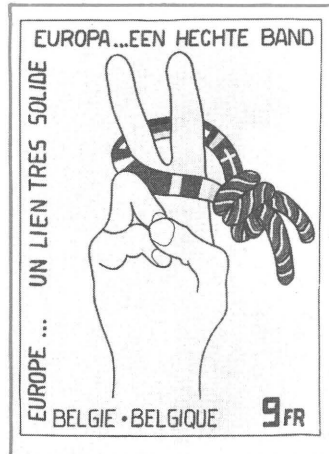
« En Europe se cotoient différents peuples qui désirent travailler ensemble en formant une seule communauté. Cette Communauté européenne doit devenir une entité capable de jouer un rôle dans le monde au service de la paix ».

Le 10 octobre 1980, Top-magazine a annoncé le concours à ses lecteurs, entre-temps les autres magazines s'étaient désistés. « Une chance exceptionnelle ! Une chance exceptionnelle ! » titrait le journal, suivaient de petits articles sur l'Europe et une allusion aux prix.

Les dix lauréats sont conviés à un voyage à Strasbourg en juillet 1981, ils pourront assister à une session du PE et seront reçus par les membres belges du PE. De très nombreux autres prix seront distribués. La possibilité existe qu'un des dessins serve de maquette à un véritable timbre-poste.

Le concours s'est clotûré le 31 janvier, et début mars les membres du jury se sont mis au travail. Le ministre des PTT Freddy Willockx avait délégué un représentant et l'administration des postes même était représentée par Edmond Struyf, administrateur général honoraire. Les autres membres du jury étaient le graphiste Boulanger, Jacques Stibbe pour les philatélistes, J. Poorteman et J.F. Van den Broeck pour le Bureau de Presse et d'Information.

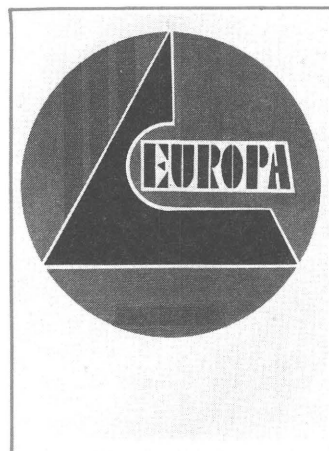
Lors de ses délibérations, le jury n'a pas seulement tenu compte des qualités graphiques des dessins envoyés et de la manière dont les écoliers avaient exprimé l'idée européenne, mais aussi de la possibilité de réaliser un véri-



Glenn Nolf



Lieve Serneels



Leen De Bruyne

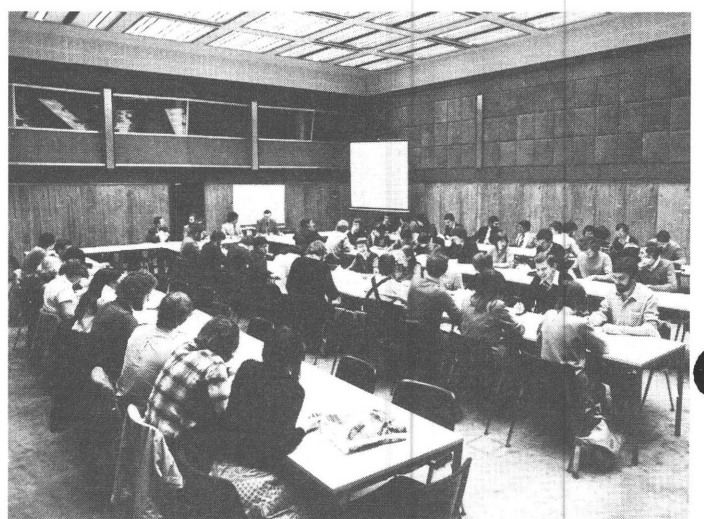


Machteld De Deckere

table timbre à partir du projet : que reste-t-il après réduction à échelle, le texte est-il encore lisible ? et autres questions du même ordre.

Finalement, dix lauréats — en majorité des jeunes filles — ont été sélectionnés.

Quarante autres dessins, parmi lesquels une série venant du très actif Institut du Sacré Cœur de Hamme, ont été retenus. Ils seront prochainement exposés au Bureau de Presse et d'Information et dans les couloirs du PE.



Le 26 mars avait lieu la journée d'études des étudiants d'économie des universités de Leuven et Gent.

EURO FORUM

POINT DE VUE

Prix et politique agricoles

Le « paquet » des prix agricoles pour 1981-82, proposé récemment par la Commission des Communautés européennes, est un pas important dans la voie d'un rééquilibrage du budget communautaire qui doit accorder plus de poids aux politiques non agricoles et réduire la croissance des dépenses agricoles.

Il est essentiel que le Conseil de ministres des Etats membres réagisse à présent à ce train de propositions de façon plus réaliste que ce ne fut souvent le cas dans le passé.

Lors du Conseil européen de Venise en juin 80, les Chefs de Gouvernement de tous les Etats membres de la Communauté européenne se sont « engagés publiquement à apporter des modifications structurelles devant assurer un développement mieux équilibré des politiques communes ».

Ce paquet de prix permettra de tester leur volonté de veiller à ce que les ministres suivent la voie nette ainsi tracée et agissent dans un cadre plus large que celui de la seule politique agricole.

Un train de prix agricoles implique trois considérations importantes dont chacune peut revêtir au cours d'une campagne donnée plus d'importance qu'au cours de telle autre. Il s'agit de leurs incidences pour les consommateurs, pour les exploitants agricoles et pour les contribuables. Compte tenu de la situation économique actuelle, les problèmes sont graves sur chacun de ces trois fronts. Réduire ou maintenir l'inflation à un faible niveau est la priorité qui s'impose à chacun. Au cours des dernières années, les revenus des agriculteurs ont été écrasés, en particulier dans certains Etats membres. D'autre part, on s'est rapproché de plus en plus des limites financières de la Communauté.

Dans ce contexte, les propositions de prix de la Commission représentent un ensemble équilibré qui essaie de tenir compte de tous ces facteurs, donnant à chacun la place qui lui revient. Naturellement, nous

n'avons pas pu satisfaire tout le monde — le contraire eut été surprenant compte tenu des dures réalités auxquelles nous devons faire face.

Les perspectives immédiates ouvertes aux agriculteurs de la Communauté toute entière ne sont pas aussi larges qu'on pourrait le souhaiter. Mais il ne s'agit pas d'un cas isolé. La récession économique et les contrôles des dépenses publiques ont entraîné des difficultés dans tous les secteurs.

Toutefois, il est important que nous assurions l'avenir de la Politique Agricole et, à cet égard, que nous sauvagions l'avenir à long terme de notre importante industrie agricole. La meilleure façon d'atteindre cet objectif est de réaliser les réformes nécessaires et de créer une politique agricole plus cohérente, mieux adaptée et bien orientée, permettant de répondre aux besoins des agriculteurs, des consommateurs et des contribuables au cours des années 80 et au-delà.

Christopher TUGENDHAT,
Vice-président de la
Commission européenne,
responsable du budget et
des question fiscales

ON EN PARLE

Mauvaise nouvelle : dans un monde qui lutte désespérément pour s'arracher à une récession économique qui n'en finit plus, le nombre des chômeurs dans la Communauté européenne a dépassé, comme nous l'écrivons en page 8, la barre des 8 millions.

Dans cette édition, qui couvre les activités communautaires du mois écoulé, on lira comment les Dix tentent de trouver des solutions, fussent-elles partielles, à ce problème tragique. Solutions à l'intérieur de la Communauté mais aussi solutions à l'extérieur, tant il est vrai que les facteurs internationaux ont une part prépondérante dans cette récession.

On lira aussi que les Dix tentent de résoudre le problème de l'approvisionnement pétrolier dans un esprit de solidarité; et qu'ils vont s'efforcer de lutter contre les déficits du commerce extérieur provoqués par la lourdeur de la facture pétrolière grâce à des injections dans l'économie de pétrodollars recyclés.

Sur le plan des relations extérieures, la Communauté s'emploie, dans les limites imposées par l'ordre économique international, à obtenir du Japon une réduction de ses exportations dans les secteurs où elles mettent l'emploi en danger. On tente également d'obtenir du Japon qu'il importe davantage de produits « made in Europe ».

Nous vous parlons aussi, dans ces pages, du rôle de la Banque européenne d'investissement dans la création ou la sauvegarde d'emplois; de l'éducation en tant qu'incitatrice à l'innovation; et, enfin, du système « SEDOC » de compensation des emplois vacants dans la Communauté.

LA VIE DE LA COMMUNAUTE

Agriculture

Hausse des prix mais taxes plus élevées

En moyenne 7,8 % d'augmentation des prix à la production : c'est ce que la Commission européenne propose cette année aux quelques 8 millions d'agriculteurs d'Europe. Mais ceux-ci, en échange, devront contribuer dans une plus large mesure aux frais entraînés par l'existence des excédents agricoles.

On ne sera pas étonné que ces propositions fassent l'objet de nombreuses critiques.

Celles des ministres de l'agriculture des Etats membres, tout d'abord : à l'exception du Britannique Peter Walker et de l'Allemand Josef Ertl, ils ont jugé insuffisantes les augmentations de prix suggérées par la Commission et un consensus semble bien se dessiner autour d'un chiffre proche de 10 %.

Bien entendu, les principales organisations agricoles d'Europe sont également mécontentes : elles avaient demandé une augmentation de 15,3 %, qui leur paraissait absolument nécessaire pour arrêter la chute des revenus de leurs adhérents.

Les consommateurs sont également irrités. Ils constatent que l'augmentation proposée est la plus forte depuis des années et ils contestent l'évaluation de la Commission selon laquelle il n'en résulterait que 2,5 % de hausse sur le prix des denrées dans les magasins. Pour certains produits, estiment les organisations de consommateurs, la hausse pourrait être sensiblement plus forte.

En fait, les augmentations proposées par la Commission s'échelonnent de 4 à 12 pour cent selon les produits. Elles comprennent une hausse en deux étapes pour le bœuf et les produits laitiers : 6 % dans l'immédiat, puis 2 % pour les seconds en septembre et 3 % pour le bœuf en décembre.

La contribution des agriculteurs aux frais entraînés par l'existence d'excédents — connue sous l'appellation de taxe de responsabilité — prendrait différentes formes : prélèvements supplémentaires sur les productions laitière et sucrière, abaissement du prix garanti pour les céréales, intervention réduite pour la viande de bœuf, aides à la production diminuées pour l'huile d'olive, les fruits et les légumes.

La Commission demande également une réduction de 5 % des montants compensatoires monétaires positifs dont bénéficient l'Allemagne et le Royaume-Uni. Rappe-

lons que ces montants sont destinés à effacer la différence existant entre les cours réels des monnaies européennes et les cours (fictifs) des devises « vertes ».

Selon la Commission, ces mesures ne se traduiraient par aucune augmentation du budget 1981 de la Communauté, étant donné que les dépenses supplémentaires seraient couvertes par les nouvelles taxes et par des économies sur les dépenses de fonctionnement de la Politique Agricole Commune. En fait, la part de l'agriculture dans le budget général de la Communauté se trouverait légèrement diminuée.

La Commission a souligné que ces mesures constituent un « paquet » et elle est prête à les retirer au cas où les ministres rejetteraient certains de ses éléments, notamment les nouvelles taxes.

Forte diminution des revenus agricoles

La récession économique n'épargne personne. Les agriculteurs européens moins que quiconque. C'est ce qui ressort des derniers chiffres publiés par l'Office européen de statistiques.

Les revenus des 8 millions d'agriculteurs de la Communauté ont diminué l'année dernière en termes réels de 8,9 %. Mais cette moyenne cache des chutes bien plus dramatiques encore : ainsi les revenus réels des agriculteurs irlandais ont diminué de 19,3 %, ceux de leurs collègues français de 11,7 %, ceux des Danois de 11,6 %, ceux des Allemands de 10,2 % et ceux des Britanniques de 9,2 %.

Les relations principales de cette évolution vers le bas sont l'augmentation des coûts énergétiques et autres éléments de production, ainsi que l'accroissement des taux d'intérêt.

Pêche

Toujours l'impasse

Les ministres compétents des Dix ont de nouveau échoué, le 10 mars dernier, dans leurs tentatives de mettre au point une Politique commune de la pêche. Ils remettront l'ouvrage sur le métier le 6 avril.

Leur dernière réunion a échoué, une fois de plus, sur le problème de l'accès de la zone de 12 milles marins entourant les côtes des Etats membres.

Par ailleurs, le gouvernement britannique exige que les pêcheurs britanniques aient seuls le droit d'opérer dans une zone de 50 milles situés au nord de l'Ecosse.

Il y a maintenant quelque sept années que la Politique commune de la pêche est en discussion. Pour sortir de l'impasse, on envisageait, au moment où nous mettions sous presse, de porter le problème devant le Conseil des Chefs d'Etat et de gouvernement, qui s'est réuni les 23 et 24 mars à Maastricht aux Pays-Bas.

Industrie

Revitaliser la sidérurgie

Les ministres de l'industrie de la Communauté sont parvenus à un accord de principe pour qu'il soit mis fin à toute aide publique à la sidérurgie d'ici au milieu de 1983.

Réunis à Bruxelles pour examiner les problèmes de restructuration de l'industrie de l'acier, ils ont reconnu que celle-ci ne pourra pas recouvrer sa capacité concurrentielle internationale et sa rentabilité tout en assurant à ses travailleurs un emploi stable si l'on continue d'y injecter des fonds publics : de telles subventions provoquent des distorsions de concurrence entre les différentes firmes. Il faut donc y mettre fin.

Toutefois, les ministres ont reconnu que les aides nationales à la sidérurgie peuvent être acceptables, dans la mesure où elles sont directement nécessaires pour réorganiser cette industrie et en rationaliser la production. Sous cette condition, les ministres ont donc décidé qu'elles pourraient être poursuivies jusqu'en juillet 1981.

La Commission européenne a été priée de faire un inventaire de l'ensemble des aides publiques aux firmes sidérurgiques, qu'elles proviennent des gouvernements ou bien de la Communauté elle-même. Ce rapport devra être prêt dans deux mois.

La Commission devra en outre veiller à ce que les investissements communautaires (provenant du budget de la Communauté charbon-acier) soient réservés aux entreprises sidérurgiques qui font un effort suffisant de restructuration et qui évitent d'augmenter leur production par le maintien d'installations non rentables.

Les ministres ont demandé par ailleurs aux producteurs d'acier de se mettre d'accord sur leurs objectifs de production respectifs, de manière à ce que les mesures anticrise mises en œuvre par la Commission en novembre dernier puissent être levées, comme prévu, en juin prochain.

EN BREF

Félicitations

Le président de la Commission Gaston Thorn a adressé un télégramme de félicitations au nouveau premier ministre espagnol Leopoldo Calvo Sotelo, élu comme successeur d'Adolfo Suarez. Il a pris les rênes du pouvoir après l'échec de la tentative de coup d'état effectuée par des éléments anti-démocratiques de la garde civile et de l'armée au Parlement de Madrid. M. Thorn a fait part à M. Calvo Sotelo, ancien ministre chargé des relations avec la Communauté, que lui-même et ses collègues se réjouissaient de l'adhésion de l'Espagne à la Communauté, prévue pour 1984.

Séisme en Grèce : aide d'urgence

La Commission européenne a voté le principe d'une aide d'urgence pour les victimes du récent tremblement de terre qui s'est produit en Grèce. Le montant exact sera fixé lorsque les dégâts seront évalués de façon plus précise. Le Président de la Commission, Gaston Thorn s'est rendu en visite officielle dans le nouvel Etat membre peu de temps après la catastrophe.

Plus de livraisons d'armes

Le Parlement européen a demandé aux gouvernements des dix Etats membres de cesser immédiatement toute participation à la fourniture d'armes à destination de l'Uruguay. Le Parlement a justifié son action en déclarant qu'il n'existait aucune liberté politique ou syndicale dans ce pays, que la situation des prisonniers politiques était inacceptable et que la torture y était pratiquée de façon courante. Le Parlement s'est prononcé en faveur de la demande faite par la Croix-Rouge d'effectuer une enquête internationale dans ce pays.

Pas de changement

Suite à une série d'articles jugés « sans fondement », le Président de la Commission Gaston Thorn a réassuré le nouveau premier ministre portugais Pinto Balsemao que 1984 reste toujours la date prévue pour l'adhésion du Portugal à la Communauté. Il a déclaré : « Je ne vois rien pour le moment qui puisse bouleverser le calendrier des négociations adopté par accord réciproque. »

La présence grecque

Le Comité économique et social, qui représente au niveau communautaire les employeurs, les syndicats et différents groupes d'intérêt, compte désormais 156 membres : 12 représentants grecs viennent, en effet, d'y faire leur entrée. Aux termes du traité de Rome, le Comité a voix consultative lors de la préparation de la législations communautaires.

Finances

Priorité à l'énergie

En 1980, les prêts de la Banque européenne d'investissement ont totalisé près de 122 milliards de F.B. 40 % de ce montant, soit 49,4 milliards de F.B. ont été consacrés au financement de projets dans le secteur énergétique : centrales nucléaires, exploration pétrolière, reconversion de centrales thermiques vers le charbon, économies d'énergie, voire extraction de tourbe.

L'ensemble de ces projets devrait se traduire par une économie de 12 millions de tonnes de pétrole par an. L'économie obtenue au cours des quatre dernières années serait de 50 millions de tonnes.

La Banque européenne d'investissement a également accru l'an dernier ses prêts à l'industrie, qui ont atteint 24,3 milliards de F.B. Les petites et moyennes entreprises ont été les principales bénéficiaires de cet accroissement : leur part a presque doublé par rapport à 1979. 518 d'entre elles ont bénéficié de prêts.

Les autres grands secteurs de financement ont été les télécommunications, les transports, les adductions d'eau et les réseaux d'égouts ainsi que le développement rural.

L'Italie, l'Irlande et le Royaume-Uni (qui sont les pays de la Communauté les plus durement touchés par le chômage) se sont partagés 80 % des prêts destinés aux actions régionales. La première nommée a emprunté 53,6 milliards de F.B., tandis que le Royaume-Uni, avec 28,6 milliards de F.B. enregistrait une augmentation de 250 % des prêts destinés à l'industrie. Quant à la petite Irlande, elle a obtenu 15,7 milliards de F.B., soit le montant le plus élevé par rapport à sa population.

Les pays liés à la communauté par des accords de coopération ou d'association ont bénéficié d'un total de 22,75 milliards de F.B. Il s'agit notamment de la Grèce, aujourd'hui membre de la Communauté, du Portugal, de la Turquie, de l'Algérie et de la Tunisie ainsi que des pays signataires de la convention de Lomé dont la part a fortement augmenté.

Pour en revenir à l'Europe, ajoutons que l'action de la BEI a permis, selon ses propres estimations, de créer ou de préserver quelque 50.000 emplois.

Argent

La Communauté joue un rôle plus actif en ce qui concerne les prêts

La Communauté européenne joue un rôle de plus en plus actif dans le financement industriel et l'investissement des infrastructures dans les Etats membres.

Le dernier rapport publié par la Commission européenne sur les activités financières de la Communauté indique que les capitaux contractés par les quatre institutions financières de la Communauté — la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom) et le Nouvel Instrument Communautaire (NIC) — sont passés de 70 millions de F.B. en 1975 à 140 millions de F.B. en 1979.

Les emprunts sont contractés sur le marché international des capitaux par les quatre institutions, dotées d'un mécanisme financier bien spécifique.

Les emprunts levés par la BEI sont destinés à financer des projets de modernisation, de reconversion et d'expansion des entreprises privées dans les régions les moins développées de la Communauté. Ils contribuent ainsi au développement harmonieux de la Communauté.

La CECA a pour mission de consentir des prêts dans l'industrie du charbon et de l'acier afin d'augmenter la productivité dans ce secteur et de permettre aux chômeurs de trouver de nouveaux emplois.

Les emprunts contractés par l'Euratom sont exclusivement destinés à la production d'énergie nucléaire, permettant ainsi de réduire la dépendance de la Communauté face aux importations de produits pétroliers.

Le NIC aide à financer des projets dans le secteur industriel, énergétique et des infrastructures, destinés à permettre l'alignement des politiques économiques des différents Etats membres.

Compte tenu des priorités actuelles dans la Communauté, c'est le secteur énergétique qui a été le plus grand bénéficiaire de ces prêts. L'introduction des emprunts levés par l'Euratom en 1977 et du NIC en 1978 ont permis de tripler les fonds consentis à des projets d'investissement dans le secteur énergétique.

C'est à l'Irlande, suivie du Royaume-Uni, de l'Italie et de la France, que sont consentis la majorité des prêts. En effet, ils sont passés dans ce pays de 1,5 milliard de F.B. en 1975 à plus de 15 milliards de F.B. Au cours de la même période, les montants distribués à l'Italie et au Royaume-Uni ont doublé, alors que la part des emprunts communautaires versés aux autres Etats membres est passée de 16 à 11 %.

Finances

Les Dix ont décidé
de contracter un
nouvel emprunt

Les ministres des finances de la Communauté européenne ont pris la décision de contracter un nouvel emprunt sur le marché international des capitaux, ou auprès des pays exportateurs de pétrole dont le produit aidera les Etats membres à faire face aux déficits de la balance des paiements.

Ce nouveau mécanisme permettra de disposer de 246 milliards de F.B. Il s'agit d'une nouvelle version du système qui existe déjà depuis 1975 en Irlande et en Italie pour des prêts de 5 à 7 ans.

En 1974, le déficit de la balance des paiements de la Communauté s'élevait à 11 milliards de \$. L'année dernière, en raison de la hausse aiguë du prix du pétrole, il est brutalement passé à 43 milliards de \$.

Le montant et les modalités de l'opération seront mis au point par les ministres. Par ailleurs, les gouvernements devront gérer leur politique économique afin d'essayer de redresser leur balance des paiements.

Relations extérieures

La Communauté
prête à aider
les populations
du Salvador

La Commission européenne a reçu un rapport émanant de la Croix Rouge internationale sur la situation au Salvador, plus particulièrement au sujet des possibilités de faire parvenir aux populations touchées par la guerre civile une aide humanitaire d'urgence.

La décision d'envoyer une telle aide est prise depuis un certain temps déjà, mais depuis lors M. Lawrence Eagleburger, sous-secrétaire d'Etat américain, au cours

d'une tournée des capitales européennes, a fait part des réserves qu'elle inspire au gouvernement Reagan : selon les Américains, les forces rebelles opposées au gouvernement du Salvador bénéficient d'une aide militaire des pays communistes et on peut se demander si l'aide humanitaire de la Communauté ne risque pas d'être détournée de ses destinataires.

M. Eagleburger a rencontré M. Gaston Thorn, président de la Commission européenne, qui lui a donné l'assurance que toutes les précautions seraient prises pour que l'aide parvienne bien à ceux auxquels elle est destinée. La Commission se tient donc en contact suivi avec la Croix Rouge internationale. Celle-ci a envoyé sur place une mission d'information, qui est chargée d'évaluer l'importance des besoins matériels et financiers.

En attendant son rapport, la Commission avait ajourné l'envoi de l'aide européenne. Mais d'ores et déjà, la Croix Rouge a souligné que son action demeurerait, comme toujours, apolitique et strictement destinée à couvrir les besoins civils.

L'aide européenne se compose de 2.000 tonnes de céréales, 700 tonnes de lait en poudre, environ 200 tonnes de butteroil ainsi que d'un secours financier de 16,3 millions de F.B.

Embargo pétrolier
souhaité à l'égard
de l'Afrique du
Sud

Lors de la réunion du mois dernier, les membres du comité paritaire de l'assemblée consultative ACP/CEE ont invité les pays occidentaux à appliquer un embargo pétrolier à l'égard de l'Afrique du Sud, en raison de son attitude intransigente sur la libération et l'autodétermination du peuple namibien et de sa politique d'apartheid.

Près de 60 membres du Parlement européen et autant de représentants des 60 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, liés à la Communauté par la Convention de Lomé, se sont réunis à Freetown en Sierra Leone du 23 au 26 février afin d'aborder toute une série de problèmes commerciaux et économiques qui caractérisent les « relations particulières » établies par les deux parties il y a bientôt six ans.

Les parlementaires, réunis au moins une fois par an en session plénière et deux fois par an en session du comité paritaire, jouent ainsi un rôle déterminant dans le fonctionnement de la Convention de Lomé. Selon le président Siaka Stevens de Sierra Leone, la réunion a eu lieu à un moment particulièrement important de la coopération internationale dans le domaine économique et financier. On y a examiné tout un ensemble de problèmes clés auxquels les Etats ACP sont habituellement confrontés : le problème croissant de la faim,

« Nous devons faire en sorte que l'on voit se dégager, dans les affaires internationales, un facteur nouveau : le facteur européen. » Lord Soames, ancien vice-président de la Commission européenne.

« Très peu de gens en Grande-Bretagne ont compris ce qu'est la Communauté européenne et ce qu'elle n'est pas. Ceci est vrai aussi bien des partisans que des adversaires de la Communauté. »

« Quitter la Communauté européenne ne saurait être autre chose que la manifestation symbolique de la part de la Grande-Bretagne d'un désir « de se débrouiller seule ». Ce qui, dans le monde d'aujourd'hui, constitue la meilleure manière de se retrouver pauvre et isolé. »

Ralf Dahrendorf, directeur de la London School of Economics et ancien membre de la Commission.

« Les objectifs de l'Europe au Proche-Orient coïncident avec nos propres objectifs au sens large du terme. »

Alexander Haig Jr., secrétaire d'Etat américain.

« Il faut renoncer une fois pour toutes à l'illusion selon laquelle les problèmes des régions sous-développées seront résolus par les régions prospères. Les transferts de ressources se sont avérés



insuffisants et les régions économiquement fortes ont elles-mêmes à faire face à de sérieux problèmes. Il est donc nécessaire d'aider les régions pauvres à exploiter elles-mêmes leurs propres potentialités. »

Antonio Giolitti, membre de la Commission européenne responsable de la politique régionale.

« L'élargissement immédiat des ressources propres de la Communauté est la condition préalable d'un niveau d'intégration des politiques communautaires qui corresponde au processus d'unification monétaire, économique et politique qu'exige l'adhésion de nouveaux pays. » Vincenzo Scotti, ministre italien à la coordination des politiques communautaires.

« Après 14 années passées à la tête de la rédaction du « Times », je considère que l'événement le plus important, le plus prometteur survenu au cours de cette période a été l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Europe, grâce à l'action de M. Heath. Je pense que l'histoire, confirmera cette conviction. » William Rees-Mogg, rédacteur en chef du « Times » prenant sa retraite.

notamment dans la région du Sahel, la recherche de nouvelles sources d'énergie renouvelables pour permettre aux Etats ACP de ne plus devoir payer des factures pétrolières qui grossissent très vite, et les difficultés auxquelles sont confrontés les Etats ACP exportateurs de sucre et de produits textiles vers la Communauté.

Les délégués ont semblé d'accord avec le Président de Sierra Leone qui a déclaré que la Convention de Lomé n'était pas une réussite véritable, mais était le seul accord de coopération fonctionnant entre le Nord industrialisé et le Sud sous-développé.

Le Commissaire Claude Cheysson, chargé des relations avec le Tiers monde, a assisté à cette conférence.

Commerce

Contrôle plus strict pour les exportations japonaises

La Communauté européenne a une nouvelle fois fait part de son inquiétude au Japon au sujet de l'augmentation du déficit commercial entre les deux partenaires en annonçant le mois dernier son intention de contrôler les importations de produits clés japonais dans la Communauté.

Les produits visés sont notamment les voitures, les téléviseurs couleurs et certaines machines-outils qui sont en train de se tailler la part du lion sur le marché européen. Ce contrôle destiné à fournir des informations plus complètes et actualisées dans ce domaine, sera exercé par la Commission européenne. D'autre part, la liste des produits pourrait être allongée.

Dans une déclaration prononcée au mois de février, les ministres des Affaires étrangères des Dix ont mis en garde les représentants du Japon sur le fait que les facteurs économiques ne représentaient qu'une seule facette des relations existant entre les deux partenaires, faisant ainsi allusion au fait que des difficultés commerciales pouvaient affecter les relations politiques.

Les ministres ont déclaré qu'ils aborderont ces questions lors du prochain sommet économique des pays occidentaux qui se tiendra à Ottawa en juillet.

La voie choisie par les ministres des Affaires étrangères a été qualifiée de « douce » car elle exprimait clairement le sentiment de frustration ressenti par la Communauté devant le refus du Japon de ne pas freiner les exportations dans les secteurs sensibles de l'économie européenne et de ne pas augmenter les importations communautaires.

Energie

Une « banque du pétrole » pour faire face aux pénuries de demain ?

Pour faire face à d'éventuelles pénuries de pétrole, la Commission européenne a été priée par les ministres de l'énergie de la Communauté d'étudier des méthodes nouvelles d'assistance mutuelle entre Etats membres.

Réunis le 3 mars à Bruxelles, les ministres ont d'abord constaté que les appro-

visionnements en pétrole de la Communauté sont satisfaisants dans l'immédiat. Il n'en est pas moins nécessaire de trouver des formules de solidarité, pour cas la situation évoluerait dans le mauvais sens.

Il pourrait s'agir par exemple de stocks communs, voire d'une sorte de « banque du pétrole », dans laquelle les Dix pourraient puiser dès que leurs propres stocks descendraient en-dessous d'un certain niveau. Les autres pays membres de l'Agence internationale pour l'énergie, Etats-Unis et Japon, pourraient également en bénéficier. La Commission va donc étudier les solutions possibles et présentera son rapport en juin prochain aux ministres.

Au cours de leur réunion, ces derniers ont également examiné un rapport de la Commission sur la mise en œuvre dans les différents pays de la stratégie communautaire en matière d'énergie. Il s'agit, d'ici à 1990, d'obtenir une réduction substantielle de la consommation de pétrole, grâce à des mesures d'économie plus poussées et à un recours plus accentué à l'énergie nucléaire ou à la houille.

Les ministres ont constaté que certains progrès ont été réalisés dans cette voie mais que les objectifs fixés ne pourront être atteints que si certains Etats membres augmentent leurs efforts, surtout dans le domaine nucléaire et dans la reconversion vers le charbon des centrales thermiques au fuel.

Enfin, les ministres ont demandé un effort accru dans la recherche et le développement d'énergies renouvelables.

Agriculture

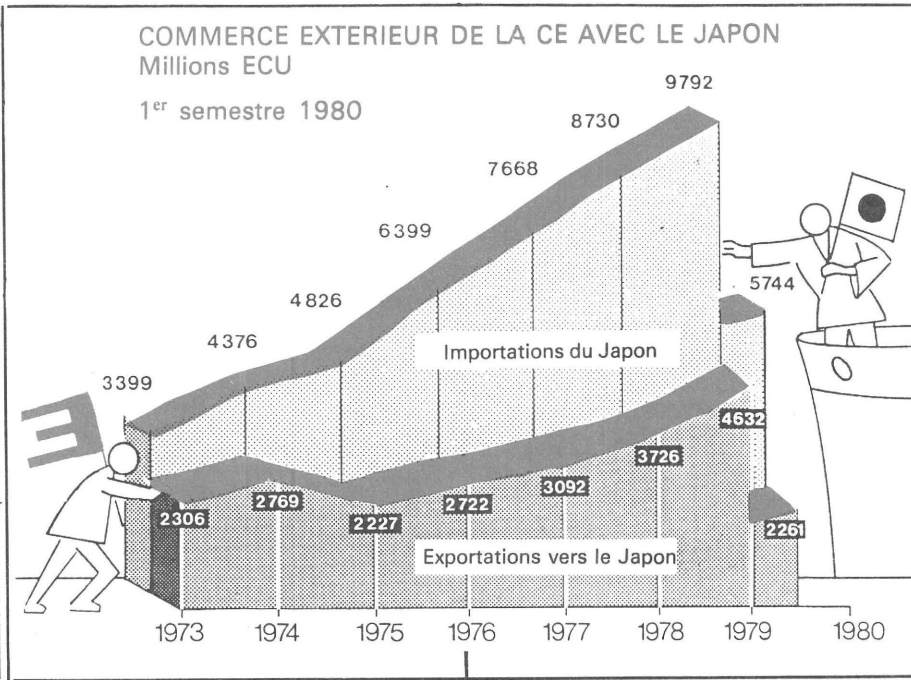
100 arrestations dans une affaire de fraude à la PAC

Une énorme escroquerie aux dépens de la Communauté européenne a été découverte récemment en Italie méridionale. Plus d'une centaine de personnes ont été arrêtées et selon les premières estimations, le préjudice subi par le budget communautaire atteindrait 5,4 milliards de FB. Instrument de cette gigantesque fraude : la tomate italienne.

Celle-ci est produite en très grandes quantités dans une région comprise entre Naples, Salerne, Foggia et Brindisi. En 1978, la Communauté européenne avait décidé d'aider les conserveurs de tomates de cette région, de manière à ce qu'ils puissent acheter les fruits aux producteurs à un prix minimum.

En fait, ce prix était rarement appliqué. D'autre part, beaucoup de conserveurs n'hésitaient pas à falsifier les certificats destinés à l'obtention des subventions, allant jusqu'à ajouter un petit zéro à la fin !

Il appartient aux autorités nationales de contrôler l'usage correct des aides communautaires à l'agriculture. La Commission, de son côté, effectue des vérifications au hasard qui, bien entendu, ne sauraient couvrir toutes les opérations.



L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Emplois sans frontières

« Offre, 25 4-51.26 M/F DE+EN Nace 654.2/654.3 »... En français intelligible, cela signifie : « On demande 25 vendeurs ou vendeuses parlant allemand et anglais, spécialisés dans la vente au détail de montres, réveils, bijoux et orfèvrerie, ou dans celle de jouets et, éventuellement, d'articles de sport. »

Ce genre d'annonce fait partie de la multitude de celles qui emplissent les fiches du « Système européen de diffusion des offres et demandes d'emploi enregistrées en compensation communautaire » que (plus brièvement) les initiés appellent le SEDOC. Comme son nom l'indique, celui-ci a pour tâche de faire coïncider au niveau communautaire l'offre et la demande sur le marché du travail. Faire en sorte que l'emploi vacant à Hambourg soit disponible pour le technicien de Milan ou Marseille, dans la mesure où l'employeur n'a pas trouvé de candidat sur place. C'est là une question d'information : le SEDOC permet aux bureaux nationaux de la main d'œuvre des différents pays de la Communauté d'échanger constamment ces informations trois fois par mois et par télex.

Le traité de Rome garantit aux citoyens des Dix la possibilité de s'employer librement dans n'importe quel Etat de la Communauté. En fait, en cas de vacance, ils bénéficient d'une priorité d'embauche pendant une période de 18 jours.

Depuis 1972, en vertu des règlements communautaires, les services de la main d'œuvre des Etats membres sont en outre tenus d'échanger leurs listes respectives d'offres d'emplois ainsi qu'une liste des demandeurs d'emplois disposés à travailler dans d'autres pays de la Communauté. Cela paraissait simple à réaliser. Mais on n'a pas tardé à s'apercevoir que les problèmes linguistiques étaient bien plus difficiles que l'on ne s'y attendait. Car, les mêmes mots, dans la même langue, ne traduisent pas toujours les mêmes réalités. Et encore moins quand il s'agit de mots étrangers.

Ainsi quand un Italien parle d'« operaio qualificato », le Français traduit « ouvrier qualifié » et croit qu'il s'agit du même travail. Erreur ! En fait, l'ouvrier italien n'est que « semi-qualifié ». Inversement quand l'Italien lit « ouvrier spécialisé », il traduit « operaio specializzaio » alors que, comme chacun sait, les « OS » sont en fait non spécialisés !

Quand le Britannique (monteur en charpentes métalliques) entend parler d'un « steel erector », il est loin de se douter que cette profession a trois traductions

françaises différentes selon qu'elle s'exerce en France, en Belgique ou au Luxembourg. De même les Belges néerlandophones emploient un mot différent de celui qu'utilisent les Néerlandais.

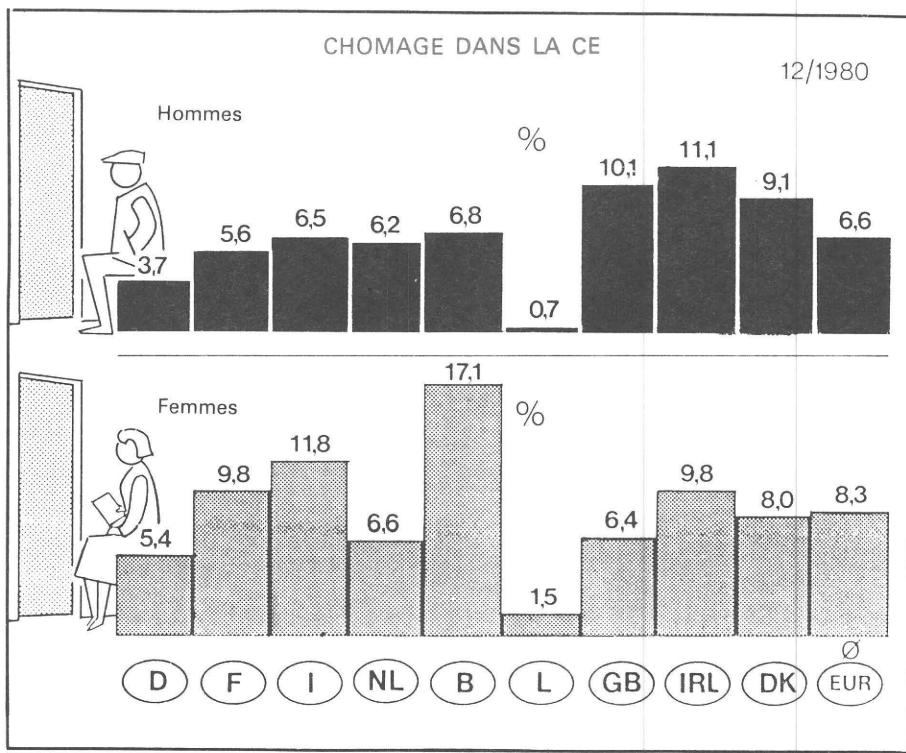
Il a donc fallu de longues et laborieuses réunions de spécialistes, à Bruxelles, pour mettre au point une sorte de langue commune codée, doublée d'un « dictionnaire » de 450 pages contenant les noms, dans les langues de la Communauté, de toutes les professions possibles et imaginables, avec les échelons hiérarchiques correspondants, spécialisations, etc. A chaque division ou sub-division correspond un code particulier. Ce qui permet à tout bureau de main d'œuvre qui reçoit une liste d'emplois vacants dans un autre pays de déterminer exactement, en consultant le « dictionnaire », en quoi consiste le travail offert.

Ce système fonctionne maintenant depuis plusieurs années, années au cours desquelles il a étendu son champ d'action. Il est presque totalement opérationnel et le sera complètement quand le registre grec aura été mis au point.

Il ne faut pas plus de quelques heures pour que toutes offres ou demandes d'emplois nouvelles issues d'un pays soient disponibles dans les autres pays. Elles sont accompagnées le plus souvent de renseignements sur les conditions d'existence et de travail dans le pays et la firme concernée, sur le régime de sécurité sociale, etc.

Quel a été, jusqu'à présent, le résultat de tous ces efforts ? Décevant ! L'an dernier, 25.000 emplois ont été offerts grâce à SEDOC. Dans le même temps 18.000 demandeurs se déclaraient disposés à travailler à l'étranger. Or 10 % seulement d'emplois vacants ont trouvé preneurs et moins encore de demandeur ont trouvé travail à leur goût.

Les raisons de ce faible rendement ont été analysées. L'une d'elle est le fait que les pays concernés font appel au système à des degrés très différents. (Notons que 80 % des offres viennent d'Allemagne et 70 % des demandes du Royaume-Uni, d'Irlande et d'Italie). Il y a ensuite les différences linguistiques, le fait que l'employeur potentiel a parfois une idée exagérée des compétences, de l'expérience, de l'âge que requiert le travail offert. le niveau peu attrayant des salaires proposés. les frais de voyage que l'on ne rembourse pas au candidat, enfin, et surtout, le simple



fait que la demande ne correspond pas à l'offre : la plupart des demandeurs peuvent, par exemple, être à la recherche d'emplois de bureaux alors que l'on a besoin surtout d'ouvriers du bâtiment.

On a aussi le sentiment, à Bruxelles, que la publicité faite par les services de la main d'œuvre de certains pays est insuffisante. Ainsi, à l'heure actuelle, quelques douzaines d'emplois seulement, sur un total mensuel de quelques 2.000, figurent dans les bulletins édités par ces services.

A titre d'exemple, l'Allemagne a besoin (outre les 25 vendeuses ou vendeurs mentionnés au début de cet article) de : 15 ingénieurs, 15 techniciens, 4 traducteurs, 15 secrétaires, 4 coiffeurs ou coiffeuses, 52 bûcherons, 18 ouvriers de l'industrie textile, 20 tanneurs, 33 bouchers, près de 100 ajusteurs, 7 techniciens dentaires, 50 plombiers et soudeurs, 30 monteurs en charpente métallique, 15 souffleurs de verre, 23 imprimeurs, 10 maçons, 16 charpentiers, 30 spécialistes de l'isolation, 10 chauffeurs de poids lourds, 336 manœuvres et autres. Au total 1.790 « jobs » qui cherchent preneurs ! Quelques-uns des 1.617 demandeurs d'emplois recensés par SEDOC y trouveront leur compte.

Souhaitons qu'il y en ait nettement plus à l'avenir.

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'Office National de l'Emploi, service SEDOC - bd de l'Empereur, 7 1000 Bruxelles (Tél. 02/513.96.80 - n° de télex : 63.264 ONERVA) et non auprès de la Commission.

Des goûts et des couleurs...

L'Irlandais qui n'a jamais quitté son île et consomme chaque année à peine trois litres de vin sera sans doute stupéfait d'apprendre que le Français moyen absorbe bon an mal an 33 fois plus de jus de la treille. Inversément, les habitants de l'Hexagone seront peut-être effarés quand ils connaîtront la consommation annuelle de lait du même Irlandais : plus de 200 litres sans parler de 12 kilos de beurre. Autre performance alimentaire : notre Irlandais ingurgite chaque année 109 kilos de pommes de terre.

Comme on le voit, les habitudes de bouche des citoyens de la Communauté gardent leur diversité, en dépit de certaines « convergences » — le mot est à la mode. Les traditions y sont pour quelque chose, bien sûr. Mais d'autres facteurs jouent également un rôle important : productions agricoles locales, contrôle des prix, législation sanitaire et, last but not least, poids de la taxation.

A l'inverse des Irlandais, les Italiens n'approuvent qu'un amour modéré pour la chose lactée. Par contre — là, aucune surprise ! — ils sont les champions de la pâte alimentaire et de l'huile d'olive, ce qui se traduit par une consommation de céréales et de produits oléagineux deux fois supérieure à la moyenne communautaire. Ils sont également imbattables en ce qui concerne les légumes (150 kilos par an, contre une moyenne communautaire de 100 kilos) mais ils arrivent bons derniers pour la consommation de sucre.

En cela, ils s'opposent radicalement aux Danois qui, avec les Irlandais, croquent le plus de « douceurs » de toute la Communauté et se contentent de la moitié moins de légumes que la moyenne des Européens.

Quant aux Français, ce ne sont pas seulement les premiers buveurs de vins d'Europe : ce sont aussi les plus grands carnivores de la Communauté. Les statistiques nous enseignent qu'ils raffolent particulièrement du bœuf... et du veau : elles n'ont pas encore été influencées par l'affaire des hormones.

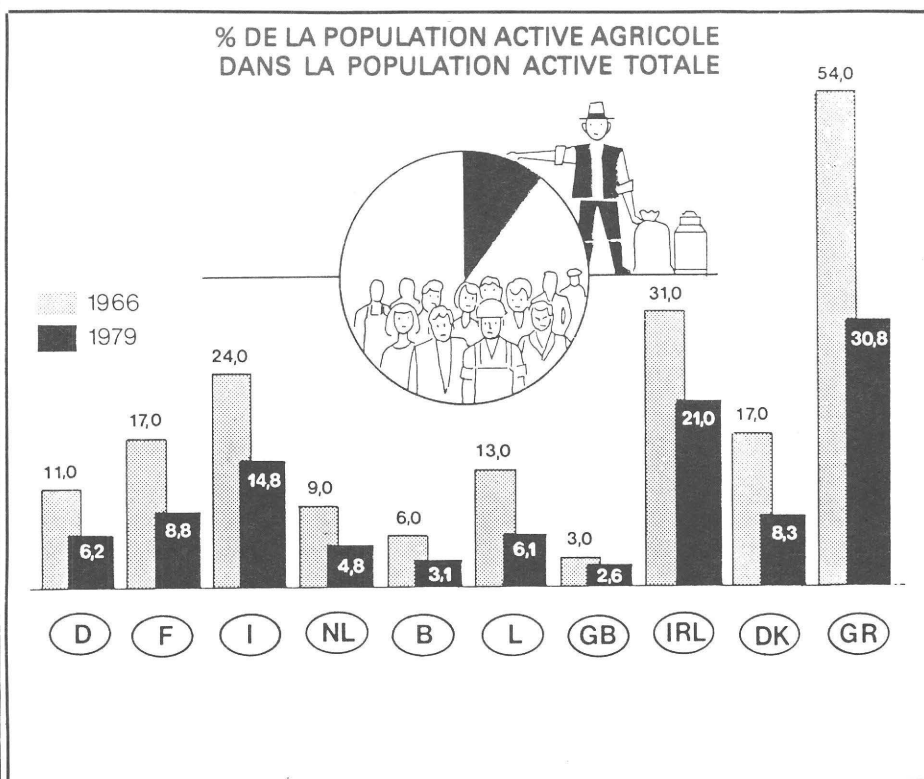
Les Italiens, déjà cités, préfèrent le poulet (première place) mais leur consommation de viande n'en demeure pas moins la plus faible de la Communauté. Les Danois mangent deux fois moins de bœuf et de veau que les Français et également fort peu de poulet (dernière place, avec les Néerlandais). Les Allemands sont fidèles à leur réputation : ils adorent le porc (deux fois la moyenne communautaire). Par contre, on ne les savait pas si grands amateurs d'œufs et de fruits (autres que les agrumes) qu'ils devaient en plus grandes quantités que n'importe quels autres Européens. Ce sont

les Néerlandais qui mangent le plus d'oranges, mandarines, citrons, etc. Ils consomment le moins d'œufs, à égalité avec les Irlandais, lesquels sont également de très petits mangeurs de fruits : un cinquième de la consommation néerlandaise pour les agrumes et un tiers de la consommation allemande pour les autres fruits.

La part de l'alimentation dans les dépenses des consommateurs varie, bien sûr, d'un pays à l'autre : elle va de 17 % en Allemagne à 31 % en Italie, la moyenne communautaire étant d'environ 20 %.

L'augmentation des prix des denrées alimentaires a été relativement modérée en 1980. De même, par rapport au taux d'inflation de la Communauté, la hausse des prix agricoles n'a pas été particulièrement forte. Les augmentations décidées chaque année dans le cadre de la Politique Agricole Commune se traduisent par une hausse de moins d'un pour cent des dépenses des ménages.

C'est là ce qui ressort d'un rapport de la Commission européenne. Ses auteurs vont plus loin : ils affirment que la politique des prix suivis depuis quelques années dans le secteur agricole a contribué à limiter l'inflation.



L'EUROPE ET VOUS

Une nouvelle dimension de l'éducation scolaire

L'éducation scolaire doit être considéré comme partie intégrante de la politique sociale de la Communauté, particulièrement en ce qui concerne l'emploi. Le système éducatif et la formation professionnelle dans les Etats membres devraient être mieux adaptés aux impératifs du redressement économique et social.

Ainsi peut se résumer l'intervention de M. Ivor Richard, membre de la Commission européenne, qui s'exprimait devant la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports du Parlement européen, qui, il est bon de le rappeler, réunit précisément les responsabilités de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi et de la politique sociale.

M. Richard a déclaré qu'il était temps d'effacer « les vieilles dichotomies » entre la formation générale, dominée par le développement intellectuel et culturel dispensé dans les écoles classiques, et la formation professionnelle, souvent liée trop étroitement aux besoins immédiats de l'industrie.

Il a souligné la volonté de la Communauté de respecter la diversité et l'autonomie des systèmes éducatifs et de formation professionnelle dans les Etats membres. Toutefois, il estime que cet engagement n'exclut pas une action concrète de la Communauté, action fondée sur la compréhension et la participation des responsables de base : enseignants, écoles normales, pouvoirs locaux, organisations non-lucratives, syndicats, etc.

M. Richard a ajouté que la Commission, au cours des prochains mois, s'efforcera tout en consolidant ce qui existe, d'engager de nouvelles initiatives sociales. Il a exprimé l'espoir que l'impulsion pourra être donnée l'été prochain par une réunion des ministres de l'éducation.

Vers de l'eau plus propre

La Communauté vient d'adopter des mesures destinées à limiter les rejets de cadmium, substance hautement toxique, dans les eaux douces et de mer de la Communauté.

Les Etats membres sont convenus d'appliquer à partir de janvier 1983 ces mesures destinées à contrôler les déchets industriels contenant du cadmium et qui sont déversés dans l'eau.

Ces mesures s'appliquent aux industries actuelles. En ce qui concerne les industries nouvellement créées, des limites différentes seront fixées à partir de janvier 1986, tenant compte de l'amélioration des moyens techniques pour contrôler ces déchets toxiques.

Les Etats membres vont également prendre des mesures appropriées pour contrôler la pollution à travers les frontières.

Agréable musique pour les consommateurs

En vertu d'une décision arrêtée récemment par la Cour européenne de Justice, des disques et des cassettes préenregistrées devraient être vendus meilleur marché dans tout le territoire de la Communauté.

La Cour a statué sur le fait qu'un commerçant pouvait acheter des disques dans un Etat membre où les droits d'auteur sont bas et les importer ensuite dans un autre Etat membre où les droits d'auteur sont plus élevés sans devoir payer la différence.

GEMA, une compagnie allemande de droits d'auteur, a intenté un procès contre deux firmes qui ont acheté des disques en Grande-Bretagne, en s'acquittant des droits d'auteur à la compagnie qui détient ces droits. Les disques ont été ensuite importés en Allemagne où les droits exigés par GEMA, qui détient dans ce pays les droits d'auteur pour ces mêmes disques, sont plus élevés.

GEMA a porté l'affaire devant un tribunal allemand qui a décidé que la compagnie devait payer la différence entre les droits d'auteur allemands et anglais.

L'affaire a ensuite été portée devant la Cour européenne de Justice à Luxembourg qui a annulé cette décision, estimant que cette taxe supplémentaire était une entrave au libre-échange et était donc contraire au Traité de Rome.

La Cour a déclaré que de telles restrictions donnent lieu à la création de marchés nationaux isolés au lieu d'un vaste marché communautaire. D'autre part, elles réduisent le choix du consommateur et contribuent à augmenter le prix à l'unité pour l'acheteur.

Le nombre de chômeurs atteint pour la première fois 8 millions

Le chômage dans la Communauté a touché pour la première fois 8 millions de personnes en janvier dernier. Ceci est le dernier chiffre disponible, ce qui représente un taux de 7,7 % pour l'ensemble de la Communauté, à l'exclusion de la Grèce.

Ce chiffre nous indique que le chômage a augmenté de 6,1 % en un mois et de 27 % par rapport à janvier 1980. Plus de trois millions de sans emploi ont moins de 25 ans et près de 42 % sont des femmes.

Près de la moitié des 500.000 chômeurs supplémentaires se trouvent au Royaume-Uni où le chômage a subi une hausse de 65 % touchant ainsi environ un million de personnes supplémentaires. Le Danemark n'est pas loin derrière avec une augmentation de 62 %, suivi ensuite des Pays-Bas (48 %) et de l'Irlande (36 %).

Des augmentations plus faibles ont été enregistrées au Luxembourg (28 %), en Allemagne (26 %), en Belgique (19 %), en France (13 %) et en Italie (4 %), ce qui porte l'augmentation moyenne pour les Neuf à 27 % en un an.

Dans la Communauté élargie à Dix, le taux de chômage pour le mois de janvier s'élève à 7,5 % ou 8,5 millions de travailleurs. Le nombre de chômeurs enregistrés en Grèce n'est que de 71.000 ce qui représente à pleine plus de 2 % de la population active.

Cependant, il ne faut pas oublier que la structure de l'emploi en Grèce est très différente des autres Etats membres. Les employés représentent moins de la moitié de la population active, alors que cette proportion est de 84 % dans l'ensemble de la Communauté. Le secteur agricole est très largement représenté et il existe un grand nombre de travailleurs intérimaires, ce qui rend la distinction difficile entre employés et indépendants ou entre population active et non active.

Le Parlement demande une hausse des franchises pour les voyageurs

A l'approche de la saison des vacances, le Parlement européen a demandé une augmentation des

franchises dont bénéficient les personnes se déplaçant d'un pays à l'autre de la Communauté.

Le Parlement souhaiterait que cette franchise passe de 7.380 FB à 8.160 FB pour les voyageurs de 15 ans et plus. Ce souhait va de pair avec la proposition faite par la Commission au mois de juin dernier, sur laquelle le Conseil de ministres doit encore se prononcer.

En outre, la Commission a proposé que le plafond soit fixé à 12.480 FB au début de l'année prochaine, que la limite pour le vin soit portée à 5 litres au lieu de 4 (excepté pour le Danemark), et qu'il y ait une majoration similaire pour le thé et le café.

Le Parlement a souligné qu'en ce qui concerne les franchises, il n'y avait pas eu d'augmentation en termes réels depuis 1972 et il se pourrait même que dans un Etat membre, la franchise soit réduite en raison de la valeur de sa monnaie par rapport à l'UCE, unité dans laquelle sont fixées les franchises.

Le Parlement a part ailleurs demandé au Danemark de ne plus s'opposer à un relèvement. Il a ajouté que le Conseil ne devait pas se prononcer seulement sur une augmentation immédiate mais également sur une série d'augmentations futures.

Création d'un Fonds européen pour l'environnement

Le Commissaire Karl-Heinz Narjes, chargé de l'environnement depuis janvier dernier, a demandé qu'un crédit de 205 à 330 millions de FB destiné à la création d'un Fonds européen pour l'environnement soit inscrit dans le budget de la Communauté pour 1982.

M. Narjes, s'adressant à la commission de l'environnement du Parlement européen, a déclaré que le Fonds devrait concentrer ses activités sur la promotion des technologies propres ou faiblement polluantes, la protection de la nature, l'encouragement au recyclage des matériaux et l'information et l'éducation en matière d'environnement.

En outre, le commissaire a indiqué qu'il était favorable à ce que les services de la Commission chargés de l'environnement et de la protection des consommateurs soient étoffés et constituent une direction générale à part entière.

Jeunes reporters pour l'Europe

Les trois lauréats du concours-radio « l'Europe des Dix » — Serge Goriely, Evelyne Lambert et Renée Baguette — vont se rendre pendant les vacances de Pâques au Royaume-Uni, en Irlande et en Grèce pour effectuer un reportage en super 8, dernière épreuve de ce jeu, produit par le Bureau de Bruxelles et le Centre de Production de la RTBF.

Prochainement, les téléspectateurs de la RTBF pourront apprécier ces reportages. Le grand vainqueur du jeu sera désigné sur base de l'intérêt, de l'originalité et de la qualité de son reportage. Ils obtiennent un séjour pour deux personnes dans plusieurs pays de la CE.

18 candidats

Le « jeu des Neuf », devenu entretemps « le jeu des Dix », a été lancé à l'automne 1980 par le Bureau de Presse et d'Information CE en collaboration avec la RTBF (émission « Point de Mire » de Gérard Valet — Centre de production de Bruxelles) et les Pouvoirs organisateurs de l'enseignement.

Des centaines de jeunes de 16 à 21 ans y ont posé leur candidature en répondant aux deux questions éliminatoires : la dénomination officielle des Etats membres de la CEE au 1/10/80 et les intentions de reportage au cas où le candidat serait envoyé dans une des capitales d'un des Etats membres.

Après une sélection parfois délicate, dix-huit candidats ont été sélectionnés et se sont affrontés deux par deux durant 9 émissions diffusées à partir du 13 novembre 1980 de 12 h. 15 à 13 h. 00 tous les jeudis. A chaque affrontement, les candidats ont subi 5 épreuves faisant appel à leur imagination et à leurs connaissances sur la CEE, parfois avec l'aide des auditeurs sollicités par camionnette-radio ou par téléphone.

Au terme de la 9^e émission, les 9 premiers lauréats ayant obtenu le plus de points ont pu choisir le pays dans lequel ils désiraient réaliser un reportage radiophonique.

A leur retour, ils ont présenté, au cours de deux émissions supplémentaires, les re-



Jean Poorterman, directeur du Bureau de Presse et d'Information entouré de participants et lauréats du concours-radio « l'Europe des Dix ».

portages ramenés. Ils ont en fait abordé des sujets très divers qui reflétaient assez bien leur personnalité.

Qu'il s'agisse du problème des travailleurs migrants en R.F.A. ou au Luxembourg, des problèmes linguistiques en Irlande, de la situation des femmes en Italie ou de l'avenir de la Grèce agricole au sein de la CE, tous nos reporters néophytes se sont intéressés de près à l'aspect européen de leur sujet. Les 3 vainqueurs ont été choisis par un jury regroupant les professeurs, les jeunes et les représentants de la Commission et de la RTBF en fonction de l'intérêt du reportage, de son originalité et de la présentation générale du sujet.

A l'occasion de la remise des prix aux lauréats le 18 mars dernier, M. Poorterman directeur du Bureau de Presse CE et président du jury a re-

mercié les participants ainsi que les membres du jury, le corps professoral représenté fréquemment par Mme Rober et M. Lebeau, la Commission dont M. Danis, le représentant de la RTBF, M. Chateau et les représentants des jeunes, Melles Franchomme et Verbist, l'équipe de D. Janne et toute l'équipe technique de la RTBF, sans oublier le présentateur J.-P. Andret. « Trois candidats ont émergés rapidement, souligne M. Poorterman.

Trois autres ont fait preuve de qualité qui a retenu l'attention du jury. Les trois derniers sont aussi de très bonne qualité, mais ont parfois rencontré quelques difficultés soit avec le sujet soit avec son expression ».

Les nombreuses réactions, le nombre élevé d'auditeurs qui ont aidé les candidats soit en contact avec la camion-

nette émettrice de la RTBF qui se trouvait dans un lieu précis de Bruxelles, soit par téléphone, montrent le succès remporté par le jeu des Dix et peut laisser espérer que soit mis sur pied l'an prochain un nouveau concours « Europe ».

« J'espère, concluait M. Poorterman, que ce gros effort de sensibilisation de l'opinion publique à la dimension européenne plus indispensable que jamais ne sera pas sans lendemain car le plus grand défi de l'Europe est de toucher le cœur et l'esprit de ses citoyens. »

Journée d'études

Le 19 février dernier s'est déroulée la journée d'études des facultés de droit des universités néerlandophones. Le thème de cette année était « la politique sidérurgique ».



Dialogue Parlement - Commission

LIBRE CIRCULATION

Les fonctionnaires assurant le contrôle aux frontières sont autorisés à noter les renseignements personnels inscrits dans les passeports ou cartes d'identité. En vue d'éviter des retards, les voyageurs sont invités, dans deux Etats membres dont l'Italie, à remplir eux-mêmes des «cartes d'embarquement». Cette pratique soulève cependant des réserves dans la mesure où des ressortissants de la CE y sont soumis.

Elle équivaut en effet à demander, dans la pratique, une formalité supplémentaire à celles exigées par les directives CE qui serait de plus une condition d'admission dans le pays. La Commission insiste actuellement auprès des deux Etats membres pour obtenir la suppression de la «carte d'embarquement».

(Question n° 1528/80 du parlementaire européen Seefeld).

La Commission s'est également mise en rapport avec les autorités belges compétentes pour obtenir la suppression d'un guichet de contrôle des passeports réservé aux citoyens belges à l'aéroport de Bruxelles. Cette pratique étant contraire à l'égalité de traitement des citoyens de la CE.

(Question n° 994/80 de M. Seefeld).

TRAVAIL DU PE

Depuis les élections directes du PE et jusqu'au 30 novembre 1980, le Conseil a adopté 168 règlements et directives sur lesquels le Parlement a été consulté. Le PE a rendu 149 avis ne comportant pas d'amendements. Dans 11 cas, la Commission a accepté les amendements présentés par le Parlement; dans 8 cas, la Commission a préféré maintenir sa proposition initiale.

(Question n° 1682/80 du parlementaire européen Mme Quin).

CONCURRENCE

Dans une question écrite à la Commission, Mme Maij-

ENERGIE

Tous les Etats membres consacrent une partie de leur budget à la recherche dans le domaine de l'énergie non-nucléaire. Selon les dernières données dont dispose la Commission, à l'exception de la République fédérale d'Allemagne, tous les Etats membres ont augmenté les crédits initialement prévus à leur budget, comme le montre le tableau ci-dessous.

(Question n° 1619/80 de Mme Walz).

(en millions d'UCE)

	B	DK	D	F	IRL	I	NL	UK
1973	9,1	0,9	31,9	102,3	0,23	19,9	6,4	50,3
1974	13,1	2,6	63,4	130,1	1,47	12,8	6,8	83,1
1975	15,0	3,9	110,1	161,6	1,79	31,5	10,5	102,7
1976	17,6	2,3	96,5	213,6	0,99	76,3	12,6	156,8
1977	14,9	5,7	132,2	253,8	1,4	83,0	33,3	179,0
1978	16,5	12,5	218,9	313,4	2,1	98,6	34,6	206,4

Weggen, parlementaire européen a rappelé que le Bureau Européen des Unions des Consommateurs a porté plainte auprès de la Commission contre les systèmes dits de vente exclusive permettant à certains fabricants et importateurs de faire vendre leurs produits exclusivement par un groupe de détaillants. Cette pratique est notamment constatée dans le secteur de l'audio-visuel.

La Commission avait effectivement autorisé ce système de distribution au fabricant allemand SABA, l'autorisation est arrivée à expiration en juillet 1980 et n'a pas été renouvelée en raison d'enquêtes effectuées par la Commission suite à diverses plaintes et aux réserves émises par la Cour de Justice.

Quelque soit le résultat de ces enquêtes, la Commission souligne que de façon générale, avant d'autoriser des accords de distribution sélective, elle examine également dans quelle mesure ceux-ci sont effectivement susceptibles d'améliorer les prestations aux consommateurs, tant sur le plan technico-commercial qu'en matière de prix.

(Question n° 1656/80).

D'autre part, selon les dernières prévisions établies sur base des indications données par les Etats membres, la production de charbon de la Communauté s'élèvera à environ 250 millions de tonnes en 1990, dont 7 millions de tonnes venant de Belgique, contre 238,7 millions de tonnes en 1979 (6,1 millions de tonnes de charbon belge).

(Question n° 1645/80 de Mme Clwyd).

ECU

Dans un rapport récent, la Fédération bancaire de la CEE a noté en conclusion que l'Ecu ne pourra véritablement joué le rôle d'une monnaie tant qu'il ne bénéficiera pas d'un statut largement équivalent à celui des monnaies nationales comme moyen de paiement. Selon la Commission, un tel développement monétaire de l'Ecu — qui coexisterait avec les monnaies nationales — est possible si les Etats membres décident des dispositions nécessaires à cet effet.

L'utilisation de l'Ecu dans le secteur privé se trouverait cependant sensiblement facilitée si des dispositions nationales réservaient à l'Ecu un traitement similaire à celui des devises étrangères. Dans le secteur commercial et dans le domaine financier, l'Ecu a déjà été utilisé comme libellé d'actifs financiers, les paiements s'effectuant en monnaie nationale. Par ailleurs, le Comité monétaire s'est aussi prononcé en faveur de l'emploi de l'Ecu comme libellé des emprunts communautaires. Le Conseil européen de décembre 1980 s'est également exprimé en faveur du développement du rôle de l'Ecu

(Question n° 1586/80 du parlementaire européen Ansquer).

CONSUMMATEURS

Répondant au parlementaire européen Moreland, la Commission estime qu'à sa connaissance, les consommateurs opèrent de préférence leur choix en fonction de la qualité des produits plutôt que de leur origine géographique, sauf dans les cas où celle-ci constitue un indicateur de la qualité — p. ex. les produits sous appellation d'origine. La proposition de directive, actuellement devant le Conseil, concernant la publicité trompeuse et déloyale devrait protéger contre des indications d'origine fausses ou fallacieuses.

Pour le moment, la Commission n'a estimé opportuns d'élaborer des propositions en matière d'origine que pour certains produits du secteur textile-habillement. Dans la fabrication des automobiles, p. ex., interviennent des produits ou composants largement comparables dans la mesure où ils doivent satisfaire aux prescriptions communautaires.

(Question n° 1409/80).

ORCHESTRE DES JEUNES

Depuis sa fondation en 1978, l'Orchestre des Jeunes de la CE a donné 27 concerts dans 11 pays différents (les Neuf, l'Autriche et la Suisse). Près de 50.000 auditeurs ont pu ainsi applaudir les jeunes musiciens au cours de célèbres festivals de musique : Avignon, Salzbourg, Berlin, Lucerne, festival des Flandres.

La proportion de jeunes auditeurs y a chaque fois été supérieure à celle enregistrée dans des concerts de musique classique, on l'estime à 15%. L'orchestre pourrait bientôt inscrire à son répertoire des œuvres convenant à un public encore plus jeune.

(Question n° 1851/80 du parlementaire européen Seefeld).

Contrats de recherche 1980

Bénéficiaire	But	Intervention CE	Période				
1. Institut Royal Météorologique. Bruxelles	Recherche dans le domaine de l'énergie solaire : collecte de données relatives au rayonnement solaire.	3.382.500 FB (= 50 % du total)	jusqu'au 30/6/83	12. Fédération des Entreprises de Belgique. Bruxelles	Synthèse des mesures de promotion de la recherche et du développement industriel.	322.829 FB (= 100 % du total)	jusqu'au 29/8/80
2. Professeur Ignace Claeys Bouuaert. Gent	Analyse comparative des législations fiscales applicables au sport dans les pays de la CE.	442.800 FB (= 100 %)	jusqu'au 30/11/81	13. European Association for Gas Cooled Breeder. Belgonucléaire Bruxelles	Actualisation du « Gas Cooled Breeder Reactor Research, Development and Demonstration Planing Guide ».	808.110 FB (= 100 % du total)	jusqu'au 31/12/80
3. UCL, professeur H.P. Naveau. Louvain-la-Neuve	Méthode de compostage et utilisation dans les différents Etats membres.	800.000 FB (= 100 % du total)	1 an	14. J.M. Didier and Associated. Bruxelles	Actualisation d'un inventaire des mesures de promotion de la recherche et du développement dans les Etats membres.	262.299 FB (= 100 % du total)	jusqu'au 15/9/80
4. F. Ullrix. Liège	Evolution de la législation relative aux cosmétiques.	450.000 FB (= 100 % du total)	1 an	15. Belgonucléaire S.A. Bruxelles	Améliorations des méthodes d'analyse du comportement des structures du circuit primaire dans un réacteur rapide lors d'un accident sévère.	480.000 FB (= 100 % du total)	jusqu'au 30/4/81
5. ULB, Bruxelles	Modèle EURECA.	1.600.000 FB (= 100 % des tâches d'exécution)	1979/1980	16. Professeur Barten. Heverlee	Evaluation du programme communautaire Recherche et Développement.	129.900 FB (= 100 % du total)	jusqu'au 25/1/81
6. KUL, département mécanique. Leuven	Systèmes de chauffage et d'eau chaude à partir de l'énergie solaire.	650.000 FB (= ± 50 % du total)	jusqu'au 30/6/81	17. Professeur Wollast. ULB. Bruxelles	Evaluation de l'impact des composés chimiques sur l'environnement.	1.200.000 FB (= 100 % du total)	6 mois
7. Industrie Développement Energie. Hansur-Lesse		2.000.000 FB (= 11 % du total)	1/7/80 au 31/12/81	18. Institut d'Etudes Européennes. Centre Bigwood. ULB. Bruxelles	Examen critique de la loi « Toxic Substances Control Act » des USA.	800.000 FB (= 100 % du total)	12 mois
8. Université de l'Etat. Liège	Mesure in situ et en laboratoire de l'effet tampon de l'eau de mer en tant que régulateur de la teneur en CO2 atmosphérique.	1.500.000 FB (= 50 % du total)	jusqu'au 30/9/81	19. Centre d'Etudes et d'Information sur les CE. Bruxelles	Critères de classification pour les technologies propres sur base des paramètres plus importants concernant l'impact sur l'environnement.	1.900.000 FB (= 100 % du total)	10 mois
9. Belgonucléaire S.A. Bruxelles	Recyclage du plutonium dans les réacteurs à eau légère.	3.400.000 FB (= 100 % du total)	jusqu'au 1/12/80	20. Economist Intelligence Unit. Bruxelles	Incidences économiques des mesures de réduction de la pollution des eaux par l'hexachlorobutadiène, l'endosulfane et le pentachlorophénol.	1.250.000 FB (= 100 % du total)	7 mois
10. Laboratoire de Traitement des Eaux et Pollution. ULB. Bruxelles	Epuración des eaux usées brutes.	800.000 FB (près de 30 %)	jusqu'au 31/12/80	21. Arthur D. Little. Bruxelles	Recherche et Développement en faveur des PME.	1.010.000 FB (= 100 % du total)	jusqu'au 30/6/80
11. UCL. Louvain-la-Neuve	Recherches méthodologiques et possibilités de recherche et de développement dans le domaine de l'énergie.	2.300.000 FB (= 100 % du total)	jusqu'au 1/6/81				

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau d'Information, 73 rue Archimède 1040 Bruxelles.

- 1) La Communauté européenne et les Etats-Unis. Europe Information - Relations extérieures 39/80.
- 2) La question des produits de base dans le dialogue Nord-Sud. Europe Information - Développement - 294/80.
- 3) Le dossier de l'Europe. Les jeunes dans la CE. 3/81
- 4) Le Dossier de l'Europe. La politique agricole commune de l'Europe. 4/81.
- 5) Les conséquences du deuxième élargissement de la CE pour les pays du Sud de la Méditerranée. Europe Information - Développement - 225/80.
- 6) Les femmes salariées en Europe. 75 p. + annexes.

Importante aide du FEDER

La 4^e tranche 1980 du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est une des plus importantes depuis sa création en 1975. Elle concerne 2.742 projets et s'élève à plus de 42 milliards FB. Quatorze projets belges (3 en Wallonie et 11 en Flandres) touchant aux activités industrielles, artisanales et de service perçoivent un concours total de 129,6 millions FB.

Dix projets d'infrastructures tous situés en Wallonie bénéficient quant à eux d'un montant de 88,4 millions FB. Depuis 1975, plus de 204 milliards FB ont ainsi été octroyés à la Belgique par le FEDER.

Agenda

Brugge et Bruxelles : Les 4-5 et 6 juin prochain, l'Institut d'Etudes Européennes de l'ULB et le Collège d'Europe à Brugge organisent une conférence sur le thème « Système monétaire européen et réforme monétaire mondiale » avec la participation de hautes personnalités. Renseignements complémentaires : M. J. Van Calseyde - Collège d'Europe Dyver 11, 8000 Brugge ou Mme Charlier Institut d'Etudes Européennes Avenue F. Roosevelt 39, 1050 Bruxelles.

Défense européenne

La Maison de l'Europe a organisé le 5 mars dernier dans les locaux du Bureau de Presse et d'Information un débat sur le thème « L'Europe et les questions de défense » avec la participation de MM. L. J. Brinkhorst, président du groupe D '66 à la Deuxième Chambre des Pays-Bas, et E. Glinne, président du groupe socialiste au PE.



Visites au Bureau

Mars : 2. Commission des jeunes pour l'Europe - 4. St Vincentius Westerlo - 5. Lunch-débat Maison de l'Europe - Ecole Nursing Pie X - 6. Athénée Royal de Seraing - 9. Provinciaal Instituut Hoger Onderwijs-Gent - 11. Athénée Royal d'Andenne - 12. Institut du Heidberg-Eupen - 17. Masters Business International-Leuven - 18. Journée d'études de la section droit du travail KUL - 19. SISO-Antwerpen - 20. Berthont-Mechelen - 20 et 21. Réalités du présent - 23. St Paulus-Gent - 25. Journée pilote informatique - 26. Facultés des sciences économiques des universités de Gent et Leuven - 31. Journée d'études des facultés de droit des universités de Gent et Leuven. Ecole Bruneel-Woluwe.

Avril : 2. Ecole F. Fischer-Schaerbeek - 3. St Dymphna-Geel - 6. Scouts - 7. Alliance agricole - 14. Institut Notre Dame du Sacré Cœur-Beauraing - 21. Ecole Tunon - 23. St Michiels, Keerbergen.

Bibliographie

« European or national? The 1979 election in Belgium » P.-H. - Claeys, E. De Graeve-Lismont et N. Loeb-Mayer. 126 p.

« La réduction du temps de travail en Europe Occidentale - la situation actuelle », « Certains droits syndicaux fondamentaux dans les entreprises d'Europe Occidentale », « Négociations collectives en Europe Occidentale 1978-1979 et perspectives 1980 », « La réduction du temps de travail en Europe Occidentale, analyse des conséquences économiques et sociales », « L'économie européenne, 1980-85 orientation pour une planification du plein emploi ». Publiés par l'Institut Syndical Européen, bd de l'Impératrice 66 bte 4 - 1000 Bruxelles (tél. : 02/512.30.70)

« Les groupements d'intérêt européens et leurs relations avec le Comité Economique et Social » édité en langues française, allemande et anglaise par les Editions Delta-Bruxelles, Nomos Verlagsgesellschaft - Baden-Baden et Saxon House - Farnborough. 990 FB

Electricité nucléaire

La production d'électricité nucléaire a progressé de 16,2 % en moyenne communautaire de septembre 1979 à septembre 1980.

L'augmentation était de 14,9 % en Belgique. Fin septembre 1980, la production d'électricité nucléaire de la CEE atteignait 106.236 millions de KWh, sur une production totale d'électricité de 863.347 millions de KWh. La part du nucléaire était de 21,8 % dans la production d'électricité en Belgique. La moyenne communautaire est de 10,8 %.

Aide alimentaire

Le Conseil a approuvé un schéma de l'aide alimentaire en céréales pour 1981. L'engagement de la Belgique est de 34.250 tonnes en faveur des organismes internationaux, du Bangladesh, du Rwanda, du Burundi, du Cap Vert et du Mali.